016-200072023-20250925-20250925_07_E-DE Reçu le 02/10/2025

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 septembre 2025

Délibération n°20250925_07_e

Nombre de conseillers communautaires

En exercice: 70 Présents: 40 Suppléants: 2 Pouvoirs: 11

> = VOTANTS: 53 - dont « pour »: 47 - dont « contre » : 2 - dont « abstention » : 4

Objet : Accord sur les travaux d'implantation de la borne et le plan de financement prévus par le SDEG 16 pour la commune de TOURRIERS

Le jeudi 25 septembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/09/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ORADOUR.

Présents: COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie - PERCHE Marie-Annick - MAINGUET Martine BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard - SEMON Laura - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - VERGNAUD David - LACROIX Aurélie - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs:

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal 2-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse 3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DE LUSTAC J-M 4-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V 5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Ch

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph 7-HENTRY Jimmy pouvoir à PERCHE Marie-Annick 8-DANEDE Laurent pouvoir à CAILLAUD Nadia 9-BOUCHET Éric pouvoir à SOURY Christine 10-SEVRIT Raymond pouvoir à BERTRAND Didier 11-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés: COMBAUD Alain - BOUYSSET Céline - LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert - FLAUD Yves ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - TEILLET Anne - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

016-200072023-20250925-20250925_07_E-DE Reçu le 02/10/2025

Objet : Accord sur les travaux d'implantation de la borne et le plan de financement prévus par le SDEG 16 pour la commune de TOURRIERS

Monsieur le Vice-Président, EXPOSE :

- Que le SDEG 16 procède à la mise en place d'un second plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques
- Que ce réseau est d'initiative publique avec des points de recharge ouverts au public.
- Qu'ainsi, les utilisateurs doivent avoir accès de façon non discriminatoire dont l'emplacement de stationnement est physiquement accessible au public (décret n° 2014-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen).
- Que le plan de déploiement du réseau borne du SDEG 16 prévoit l'implantation d'une borne sur la Commune de :

TOURRIERS

Adresse: place du château d'eau

Section, parcelle du terrain : A 275 (5255 m²) Superficie totale du terrain en m² : 33,5 m²

- Que le SDEG 16, aménageur et maître d'ouvrage de l'opération doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public avec convention de mise à disposition gratuite de terrain et un engagement de la commune sur le stationnement non payant.
- Que la commune susmentionnée s'est engagée à mettre à disposition du SDEG 16 ledit terrain et ce, gratuitement pour une durée de 10 ans et également à ce que le stationnement soit sur la totalité de la parcelle gratuit (non payant) pendant la durée de la convention de mise à disposition.
- Que la Communauté de commune souhaite apporter son soutien à l'écomobilité et la transition énergétique en favorisant l'implantation d'une borne pour véhicules électriques sur son territoire.
- Que le SDEG 16 a produit un devis et un plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose de ladite borne.

RAPPELLE:

- Que les bornes installées par le SDEG 16 seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) que ce soit :
 - La borne (matériel) avec la hauteur de la connexion
 - Les études d'emplacement qui sont prévues avec au minimum une place de stationnement pour accueillir les véhicules des personnes à mobilité réduite (largeur 3.30 minimum) et ce conformément à la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019)
 - La voirie et les espaces publics seront également aménagés si besoin, afin d'être accessibles, telles que définies par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (trottoirs ...).

PROPOSE:

 D'accepter le devis et plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose de la borne pour véhicules électriques tel que présenté par le SDEG 16.

016-200072023-20250925-20250925_07_E-DE Reçu le 02/10/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à la majorité :

- D'accepter le devis et plan de financement relatif au coût de la fourniture et de la pose de ladite borne tel que présenté par le SDEG 16;
- Inscrit les sommes nécessaires au budget ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou sa représentante, à signer l'avenant et tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



016-200072023-20250925-20250925_07_E-DE Reçu le 02/10/2025